

Conseil municipal du	9 juillet 2025	Délibération N°	2025-29	1/1
----------------------	----------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Tarification des services périscolaires

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET		X	
Laurence HUZE		X	Patricia BRAY
Franck LAMBLARDY		X	Raphaël NORBLIN
Mathieu MARÇAL		X	
Jean-Nicolas MASSON		X	
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 6

Votants 9

Secrétaire de séance : Valérie BRANDIN-BEGHIN

Considérant qu'il convient de délibérer sur les tarifs des services périscolaires apportés par la commune aux élèves de l'école municipale.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer une augmentation de 1 % sur tous les tarifs des services périscolaires, sauf sur l'adhésion et les pénalités de retard, portant ces derniers aux tarifs suivants :

Adhésion	23.00 €		
Accueil du matin	3.03 €	Forfait semaine	9.25 €
Accueil du soir avec goûter	4.15 €	Forfait semaine	13.31 €
Pénalité de retard	10.00 €		
Pause méridienne avec repas	4.73 €		
Pause méridienne sans repas	2.93 €		
Repas adulte	5.86		

Les élus valident à l'unanimité l'application des prix ci-dessus aux services périscolaires, à partir du 1^{er} septembre 2025.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Raphaël NORBLIN